



# On nous prend pour des dindons !!!

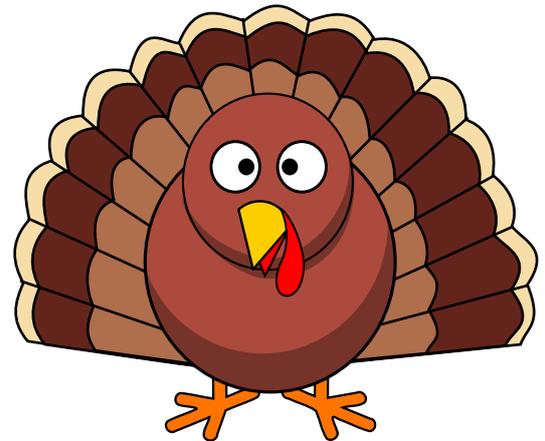
## LE DOUBLE DISCOURS DE NOS DÉCIDEURS !

### Le collège de déontologie déclare :

Les agents n'ont accès aux locaux de la collectivité que pour la réalisation de leur travail et ne doivent pas utiliser les moyens du service à des fins personnelles, comme par exemple (liste non exhaustive) :

- du mobilier de bureau,
- des outils professionnels (outillage, équipements de cuisine, photocopieuses, imprimantes, appareils de projection, appareils photos, caméras, accessoires et équipements dédiés aux actions événementielles),
- des véhicules de service et engins de chantier,
- des fournitures diverses (fournitures de bureau, produits d'entretien, produits phytosanitaires, denrées alimentaires, équipements de protection individuelle, jouets, ...),
- des téléphones portables et tablettes professionnels,
- des ordinateurs fixes ou portables,
- des cartes de « paiement », des badges d'accès ou des codes d'accès à des applications professionnelles (cartes carburant, cartes autoroute, cartes d'accès à des locaux départementaux),
- des déchets ou des biens récupérés destinés à être recyclés ou évacués suivant une filière de traitement des déchets,
- des fluides (carburant, GNR, électricité),
- des services (ateliers, garage, parking, imprimerie, ...),
- des pièces ou titres (archives publiques, pièces archéologiques, ...).

L'utilisation de certains biens fait l'objet d'une charte d'utilisation (exemple : charte de bon usage des moyens informatiques, charte d'utilisation des véhicules de service gérés en pool).



**Dans le même temps  
l'Administration marche sur la tête  
et oblige ses agents à utiliser leur  
smartphone personnel à des fins  
professionnelles !!!**

**UTILISATION DES TÉLÉPHONES,  
ORDINATEURS, TABLETTES PERSO ...  
DANS LE CADRE DE SON TRAVAIL**



**POUR LA CGT  
C'EST NON !!!**

03.21.21.69.67



La CGT du Conseil Départemental  
du Pas-de-Calais  
51 rue d'Amiens 62000 ARRAS



Une force  
à vos côtés

